

# DANS LA COMMUNAUTÉ

# L'IMPLICATION PARENTALE

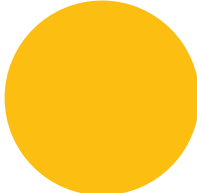
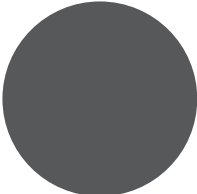
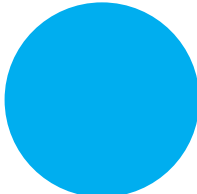
ÉLÉMENT CLÉ DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE SON ENFANT!

## À L'ÉCOLE

Les parents sont fortement encouragés à s'impliquer directement à l'école. Voici trois façons de le faire.

	1	2	3
OÙ	Assemblée générale (AG)	Conseil d'établissement (CE)	Organisme de participation des parents (OPP) – Selon les milieux
QUI PEUT PARTICIPER	Tous les parents d'élèves de l'école	Les parents élus lors de l'AG	Les parents élus lors de l'AG
RÔLES PRINCIPAUX	Élire des représentants qui siègeront au Conseil d'établissement, au Comité de parents ainsi qu'à l'Organisme de participation des parents.	Participer aux orientations de l'école. Adopter le projet éducatif, voir à sa réalisation et procéder à son évaluation.	Promouvoir la participation des parents dans l'école
DURÉE DU MANDAT	N/A	Deux ans	Un an
FRÉQUENCE DES RENCONTRES	Une rencontre par année	Minimum 5 rencontres par année	Selon les besoins

L'éducation, c'est l'affaire de tous! Voilà pourquoi les parents sont grandement encouragés à s'impliquer activement dans leur communauté et à siéger sur des comités de différents paliers de gouvernance scolaire.



# AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Vous souhaitez pousser votre implication personnelle dans le milieu scolaire un peu plus loin, trois options sont possibles.

	1	2	3
OÙ	Comité de parents (CP)	Comité consultatif des services aux EHDAA	Conseil d'administration
QUI PEUT PARTICIPER	Les parents élus lors de l'AG	Les parents désignés par le CP	Les parents élus par le CP
RÔLES PRINCIPAUX	Désigner les représentants siégeant au CA du CSS ainsi que du Comité consultatif des services aux EHDAA. Donner son avis sur les orientations du CSS.	Donner son avis au CSS sur l'organisation des services aux EHDAA	Participer aux orientations du CSS
DURÉE DU MANDAT	Un an	Un an	Trois ans
FRÉQUENCE DES RENCONTRES	Environ neuf rencontres par année	Environ trois rencontres par année	Environ 10 rencontres par an

## LÉGENDE

**AG** : Assemblée générale

**CA** : Conseil d'administration

**CP** : Comité de parents

**CSS** : Centre de services scolaire

**EHDAA** : Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

**Parent** : Père, mère ou autre personne à qui l'autorité parentale est déléguée

## À COMPTER D'OCTOBRE 2020

Un parent qui veut s'impliquer au conseil d'administration du Centre de services scolaire de son territoire doit passer par le processus suivant :

**1** PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE DE SON ENFANT EN DÉBUT D'ANNÉE

**2** SE FAIRE ÉLIRE, LORS DE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, POUR SIÉGER AU COMITÉ DE PARENTS

**3** SIÉGER AU COMITÉ DE PARENTS ET SE FAIRE ÉLIRE À L'UN DES CINQ DISTRICTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**4** SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'information transmise est en partie inspirée du dépliant *Comment s'impliquer dans la vie scolaire de votre enfant?* du Centre de services scolaire des Chic-Chocs

Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy

Québec

